



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 009 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 3 novembre 2011

Président

M. Greg Kerr

Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 3 novembre 2011

•(0845)

[Traduction]

Le président (M. Greg Kerr (Nova-Ouest, PCC)): Très bien, nous sommes arrivés au moment magique.

Nous allons entendre trois séries de témoins aujourd'hui et nous allons également planifier les travaux du comité pendant 30... Nous allons entendre les quatre intervenants — NPD, conservateur, libéral, conservateur — plus le temps nécessaire à la présentation des invités. Cela prendra les 30 minutes que... à peu près, si tout le monde est d'accord.

Vous pouvez vous entendre sur le choix de la personne qui posera les questions. Le prochain tour se fera dans le même ordre; et le dernier aussi. Nous passerons ensuite aux travaux du comité.

J'aimerais commencer par dire bonjour et bienvenue à ces messieurs. Je suis heureux que vous soyez ici.

Nous allons commencer notre premier tour avec notre brigadier Barry Le Grys...

Oui, monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): J'invoque le Règlement, monsieur le président, dans un esprit d'équipe, je signale que siègent là-bas deux excellents membres du comité qui font partie de l'équipe de soccer du Parlement, M. Daniel et M. Lizon.

M. Lizon a marqué deux buts contre l'équipe de l'Ukraine et est devenu le joueur le plus utile de notre équipe. Je pensais qu'il était bon de prendre le temps de mentionner M. Lizon. Il a très bien joué pour notre équipe.

Merci.

[Applaudissements]

Le président: La bonne nouvelle pour le côté du gouvernement est que ce temps est pris sur son temps de parole.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci, monsieur Stoffer

Je m'adresse aux témoins pour leur dire qu'ils doivent déjà savoir que nous sommes plus qu'un groupe, nous formons une équipe.

Je vais commencer par vous souhaiter la bienvenue, brigadier Le Grys. Nous allons commencer par votre exposé, si vous le permettez.

Messieurs, voici comment nous procéderons; nous accordons à chaque témoin une session d'une demi-heure. Nous allons commencer avec votre exposé de 10 minutes et nous passerons ensuite aux questions des membres.

Merci d'être venu ce matin. Allez-y.

Brigadier Barry Le Grys (conseiller en défense, Haut-commissariat de Grande-Bretagne): Très bien.

Je ne suis pas sûr à 100 p. 100 d'avoir bien répondu à la question d'examen, mais je crois que vous étudiez les activités commémoratives du XXI^e siècle pour les anciens combattants.

Le président: Oui, c'est assez exact.

Brigadier Barry Le Grys: Très bien, parfait. Je vais donc parler des bons sujets, du moins je l'espère.

Il serait bon que je vous donne un aperçu général. Bien évidemment, je suis conseiller en défense et je maîtrise mieux les aspects généraux que les détails. Je ne pourrais pas vraiment vous parler de détails techniques précis, mais j'espère pouvoir vous donner une bonne vue d'ensemble.

Nos principales célébrations commémoratives sont axées sur le 11 novembre, le jour du Souvenir, et c'est habituellement le dimanche le plus proche qu'elles ont lieu. Il y aura des cérémonies dans l'ensemble du pays, habituellement regroupées autour de monuments commémoratifs et cela va des collectivités jusqu'au palier national.

La Royal British Legion et les associations régimentaires sont le plus souvent les principaux acteurs de tous ces événements. En fait, la Royal British Legion est le gardien du souvenir de notre pays.

C'est habituellement à Londres qu'ont lieu les événements les plus importants, comme la cérémonie du samedi soir de la fin de semaine du Souvenir qui se déroule dans le Royal Albert Hall; la journée du 11 novembre elle-même, il y a des cérémonies au cénotaphe et un moment de silence à Trafalgar Square; il y a aussi les services religieux du dimanche qui se tiennent dans la cathédrale et dans l'abbaye.

En plus des cérémonies commémoratives du jour du Souvenir, il y a, ce que nous appelons, la Journée nationale des forces armées. C'est un événement relativement nouveau puisqu'il remonte à trois ans. Cette journée-là est tenue dans une ville différente chaque année. Elle s'est passée à Édimbourg cette année et ce sera à Plymouth l'année prochaine. C'est un jour du souvenir qui a pour but de célébrer les forces armées, présentes et passées. Cette activité est complétée dans toutes les régions du pays où par des événements locaux semblables le même jour avec le même thème. Mais il y a toujours une ville qui est désignée comme étant le principal emblème pour cet événement.

Pendant le reste de l'année, nous avons ce que nous appellerions notre centre permanent du souvenir, qui est notre National Memorial Arboretum dans le Staffordshire. C'est un site commémoratif. Il contient de nombreux édifices commémoratifs, et il y a des événements qui sont parrainés par des organismes de charité, des institutions et des organisations, selon ce qu'elles souhaitent faire pendant toute l'année. Le thème y est principalement celui du souvenir.

Autour de tout cela, les différents services, navires, régiments, unités, bases peuvent commémorer certaines batailles ou des hauts faits d'armes comme le prévoient leurs traditions. J'hésiterais à qualifier ces événements de célébration nationale, mais l'on pourrait tout de même qualifier le jour du Souvenir de la bataille d'Angleterre par la Royal Air Force tenu à l'abbaye de Westminster, par exemple, comme une commémoration de niveau national.

Mais en fait, nous avons célébré notre dernière journée nationale du souvenir, soit le jour du débarquement, par exemple, au niveau national, avec le parrainage du MOD, de sorte que tout ce qui se fait à ce moment-là relève d'organisations indépendantes ou des collectivités.

Le document de base concernant la commémoration des actions des forces armées au Royaume-Uni est le Pacte des forces armées. J'en ai amené un exemplaire pour vous le remettre. Il a été mis à jour par le gouvernement actuel en mai de cette année encore; c'est une déclaration des responsabilités qui unissent le peuple du Royaume-Uni, le gouvernement, les forces armées et par là, je veux dire les forces armées d'aujourd'hui et d'hier.

Dans ce pacte, la communauté des forces armées est définie comme étant « le personnel militaire, les familles, les anciens combattants et les personnes endeuillées »; la « reconnaissance », comme terme, est bien sûr visée par le pacte et est en fait l'objectif clé. La communauté des forces armées a droit à une reconnaissance appropriée pour le service unique qu'elle rend au pays et la responsabilité illimitée qu'assument les militaires. En retour et en plus de la responsabilité illimitée des forces armées, le personnel des forces armées a également des responsabilités à exercer — par exemple, préserver les normes et les valeurs de leurs services respectifs, tel que cela est également précisé dans le pacte.

• (0850)

Le Secrétaire d'État à la Défense fait rapport sur le pacte chaque année au Parlement et ce pacte est appuyé par un certain nombre de mesures que le gouvernement préconise, qu'il souhaite mettre en oeuvre l'année suivante, dans le cadre de ce document. Une mesure précise qui a été prise dans le cadre du pacte cette année-ci est le régime des subventions communautaires du pacte, qui a pour but d'accorder un soutien financier à des projets conçus au niveau local, ce qui renforce les liens entre la population civile et la communauté militaire plus large dont j'ai parlé il y a un instant.

Voilà qui termine en fait mon introduction. Je vous ai en vérité décrit le pacte, qui est le document de principe fondamental sur lequel repose la reconnaissance et nos principaux événements commémoratifs au palier national.

Merci.

Le président: Je vous remercie. Il est rare que les témoins n'épuisent pas complètement leur temps de parole; nous allons donc devoir nous débrouiller avec ça.

Je vais donner la parole au NPD et je crois que Mme Mathysen veut commencer.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Oui, monsieur le président.

Merci pour votre exposé.

J'ai trouvé particulièrement intéressant votre référence à votre pacte qui vise non seulement les anciens combattants, mais aussi, je le présume, les anciens combattants récents qui ont participé à diverses missions et ceux qui sont membre, à l'heure actuelle, des forces armées, ainsi que le fait que la communauté des anciens

combattants et du personnel militaire ait le droit à la reconnaissance du pays et à une responsabilité illimitée.

Nous nous posons des questions au sujet de la façon dont nous nous occupons de nos anciens combattants et du personnel des FC et elles touchent les services que nous leur offrons. Selon votre pacte, avez-vous le devoir de veiller à ce que le personnel militaire reçoive des soins médicaux appropriés, qu'il n'y ait pas d'anciens combattants sans logis, par exemple, ou d'anciens combattants obligés de fréquenter les banques alimentaires? C'est un des problèmes concrets que nous connaissons, et il m'inquiète énormément.

Jusqu'où va votre pacte? Avez-vous des problèmes? Si ce n'est pas le cas, comment faites-vous pour que les anciens combattants ou le personnel militaire ne connaissent pas le genre de problèmes que nous avons ici au Canada?

• (0855)

Brigadier Barry Le Gry: Un des grands principes du pacte est que la communauté des forces armées ne devrait pas être désavantagée par rapport à la population civile, mais qu'elle ne devrait pas non plus être avantagée.

Pour les anciens combattants, si vous parlez, par exemple, des soins médicaux, ils sont fournis par notre Service de santé national. Ils reçoivent le même service que tous les membres de la population civile.

S'ils ont besoin d'utiliser le Service national de la santé pour des raisons qui découlent directement de leur service militaire, alors effectivement, ils peuvent se voir accorder une certaine priorité et une attention particulière pour être sûrs qu'ils obtiennent les soins nécessaires — peut-être en passant devant les autres, si cela est nécessaire. Mais l'objectif du pacte n'est pas d'accorder aux anciens combattants quelque avantage particulier que ce soit. Il s'agit en fait de traiter tout le monde de la même façon, mais l'on tient compte pour les anciens combattants du service militaire qu'ils ont accompli.

Les anciens combattants méritent, par exemple, notre reconnaissance et notre gratitude, et font l'objet de mesures positives pour éviter qu'ils soient désavantagés par rapport aux autres; ils reçoivent en fait des aides financières sous la forme de pension ou de pension d'invalidité, notamment, auxquelles ils peuvent avoir droit.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Connaissez-vous des cas d'anciens combattants qui sont sans logis et qui doivent utiliser les banques alimentaires?

Brigadier Barry Le Gry: Oui, malheureusement; et nous essayons très fort d'éviter cela; il y a le ministère de la Défense et des organismes de charité comme la Royal British Legion, Combat Stress et d'autres qui s'occupent particulièrement des sans-logis de Londres, par exemple. Nous travaillons avec ces institutions, comme le fait le Soldiers' Charity, encore une fois, pour essayer de remédier à ces difficultés.

Mais je ne pourrais pas vous dire que nous ne connaissons pas ces problèmes, parce qu'ils existent, je le regrette.

Mme Irene Mathysen: Nous devons donc tout simplement nous occuper d'une situation que l'on retrouve dans tous les pays.

Brigadier Barry Le Gry: Oui.

Mme Irene Mathysen: Quel est le rôle que joue la monarchie le jour du Souvenir?

Brigadier Barry Le Gry: Il est double, je dirais. Un bon nombre d'entre eux sont des anciens combattants. Le Duc d'Édimbourg en est le premier exemple. Ils sont aussi les représentants de l'État et de la reconnaissance accordée aux militaires. Ils sont également physiquement présents aux grandes cérémonies commémoratives, cela est certain. En fait, il y en a quelques-uns dans les forces armées. C'est un autre aspect qui montre que, là aussi, leur présence est particulièrement importante.

Le président: Vous avez presque épuisé votre temps de parole, madame Mathysen. Si vous avez une très brève question, vous pouvez la poser.

Mme Irene Mathysen: En fait, je vais m'arrêter là.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Lobb pour cinq minutes. Merci.

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Merci.

J'ai deux questions.

Premièrement, compte tenu du fait que la Grande-Bretagne a participé récemment à deux conflits, avez-vous constaté qu'il y avait une augmentation de la participation du public aux commémorations et au jour du Souvenir?

Brigadier Barry Le Gry: Oui. Je crois que cela est vrai.

Il n'y a pas seulement les événements commémoratifs regroupés autour du 11 novembre, mais il y a aussi les cérémonies de rapatriement qui se déroulent maintenant au Royal Wootton Bassett, par exemple, et la Journée nationale des Forces armées, un événement qui a eu lieu ces trois dernières années, comme je l'ai mentionné il y a un instant. Je dirais que le public y participe et apprécie beaucoup plus ce genre d'événement depuis quelques années, à cause des conflits en cours.

● (0900)

M. Ben Lobb: Comment le monde de Facebook et de Twitter et de tout le reste auquel ont accès les jeunes du monde entier a-t-il influencé l'évolution des jours du Souvenir et des cérémonies en Grande-Bretagne.

Brigadier Barry Le Gry: Les organisations et les organismes de charité comme la Royal British Legion utilisent ces médias sociaux pour diffuser leur message. Ils distribuent des trousseaux d'apprentissage et d'information dans les écoles et font appel à certains aspects des médias sociaux pour attirer les jeunes. C'est une autre façon de communiquer leurs messages.

Je pense que ceux qui s'occupent d'appuyer les anciens combattants et les questions les concernant sont tout à fait conscients de l'existence des médias sociaux modernes. Quant à dire si les médias sociaux ont eu des répercussions particulières autres que sur la façon de transmettre leurs messages, je n'en suis pas certain. Je n'ai pas d'exemples qui me viennent à l'esprit.

M. Ben Lobb: Au cours de vos voyages à travers le monde et en parlant à vos collègues d'autres pays, en comparant vos notes et les bonnes pratiques, y a-t-il un aspect qui place la Grande-Bretagne à part des autres pays pour ce qui est des commémorations et du jour du Souvenir? Il est évident que notre comité essaie de s'informer sur les bonnes pratiques ou sur les idées nouvelles, de sorte que, si vous en avez quelques-unes, nous serions heureux de les entendre.

Brigadier Barry Le Gry: Les conflits que nous avons connus ces 10 dernières années nous ont permis d'apprendre, ou d'apprendre une nouvelle fois qu'il faut vraiment s'occuper des militaires et faciliter leur passage à la vie civile le moment venu. Que ce passage

découle d'une blessure qui modifie leur vie ou simplement de la retraite normale, les besoins sont la plupart du temps les mêmes. Il faut continuer à vivre, et ils ont parfois besoin d'un soutien.

Je crois que nous sommes davantage sensibilisés à l'heure actuelle aux difficultés que pose « la transition et au-delà » et comment, à notre époque moderne, cette transition doit prendre des formes que nous n'aurions jamais imaginées, il y a 20 ou 25 ans.

Dans ce sens, l'approche que nous avons adoptée pour aider les gens à faire la transition entre les différentes étapes de la vie est beaucoup plus globale qu'elle ne l'était. Nous devons encore faire davantage, je le crains, mais nous sommes beaucoup plus sensibilisés à l'heure actuelle à cet aspect que nous l'étions auparavant.

M. Ben Lobb: Je me demande si vous pouvez parler un peu plus au comité de la Journée nationale des Forces armées. Je ne me souviens pas si vous avez mentionné la date de cette journée, mais dites-nous-en davantage sur la décision de créer cette journée sur le nombre de gens qui y participent et dites-nous combien dure la préparation de la Journée nationale des Forces armées.

Brigadier Barry Le Gry: La décision a été prise il y a quatre ans environ. La première journée a été tenue à Chatham, puis ensuite à Cardiff, à Édimbourg, et elle aura lieu à Plymouth l'année prochaine. Cette journée a normalement lieu au cours d'une fin de semaine de juin, et c'est le samedi qui est habituellement le jour principal.

Que l'événement soit tenu dans la ville porte-drapeau ou dans toute autre communauté qui souhaite appuyer la Journée des Forces armées, le matin de cette journée est principalement consacré au volet souvenir et l'après-midi est consacré à un thème axé sur la célébration. Il y a des kiosques, des événements organisés par des organismes de charité, des parades, des cérémonies, des défilés aériens et le soir, une fête dans un grand stade. Il y a une sorte d'ambiance de Tattoo militaire. C'est habituellement de cette façon que se termine la journée.

C'est une excellente occasion de lever des fonds pour les organismes caritatifs. C'est une bonne occasion de faire connaître à la population ce que font et ont fait les militaires, présents et anciens.

Je ne dirais pas qu'il y a une longue période de préparation. Les activités sont principalement concentrées au cours de cette journée, mais bien évidemment, il y a la promotion des événements et de l'organisation de la journée qui a pour but de diffuser des messages visant à renforcer le plus possible la participation à cette journée. Le dimanche est davantage consacré à des événements solennels qui clôturent la fin de semaine.

● (0905)

Le président: Merci.

Nous avons quelque peu dépassé notre horaire, mais je ne voulais vraiment pas vous interrompre.

Nous allons maintenant passer à M. Casey pour cinq minutes.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Bonjour.

J'ai lu que les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient décidé, au plus haut niveau, d'épargner aux anciens combattants les restrictions budgétaires que les gouvernements doivent décider pour équilibrer leur budget. Ai-je bien compris cela?

Brigadier Barry Le Gry: Non, je ne le pense pas. J'essaie de voir ce que l'on pourrait essayer de supprimer comme mesure budgétaire particulière dans le budget consacré aux anciens combattants du R.-U.

Mais, excusez-moi, je crois que vous vouliez poursuivre votre question.

M. Sean Casey: Eh bien non, si mon hypothèse est fautive, je vais en rester là. Je sais que les États-Unis ont décidé qu'ils n'allaient pas réduire les crédits affectés aux anciens combattants dans le cadre de leur opération d'équilibrage du budget. Je pensais avoir entendu le même genre de choses pour la Grande-Bretagne, mais si je me suis trompé, ce n'est pas grave.

Brigadier Barry Le Gry: Je crois que notre situation est quelque peu différente. Nous avons notre Service national de la santé qui dessert l'ensemble de la population. Les pensions de retraite, les indemnités d'invalidité, et le reste, demeureront inchangés. Quant à savoir si ces prestations pourraient être modifiées à l'avenir, il est impossible de le prédire. Nous avons procédé à une révision très complète des pensions et des prestations au Royaume-Uni pour l'ensemble du secteur public. Il se peut qu'il y ait des changements à l'avenir, mais ce qui existe à l'heure actuelle sera protégé.

À cause de notre État providence, nous faisons en général les choses différemment des États-Unis. Je dirais que l'intention est de protéger les pensions et les prestations actuelles et le reste, mais je n'ai pas entendu parler d'une déclaration indiquant les mesures particulières qui seraient protégées.

M. Sean Casey: Très bien.

Pour ce qui est de la commémoration, je vous ai entendu dire que l'idée d'une Journée nationale des Forces armées était relativement nouvelle. À part cet exemple-là, les commémorations ont-elles changé de façon importante ces dernières années? Pensez-vous que cela se passe bien ou qu'il y aura des défis à relever dans l'avenir?

Brigadier Barry Le Gry: Je dirais qu'il y a eu une augmentation de ces commémorations ces dernières années. Par exemple, les communautés et les villes ont davantage tendance à dire qu'ils ont un régiment local, il y a la cérémonie du droit de cité et ils aiment les défilés de droit de cité. Qu'il s'agisse de militaires qui reviennent d'Afghanistan ou d'une autre mission qui semble mériter une commémoration, on organise cette parade. Nous en voyons beaucoup plus que nous en voyions il y a 10 ans. De sorte que, oui, la population est davantage sensibilisée à ces aspects.

Faisons-nous mieux les choses? Je pense que les forces armées et les communautés locales sont plus sensibles aux lieux qui les unissent et aux façons dont elles peuvent travailler ensemble pour coordonner ce genre d'événement. Cela découle en fait de cette sensibilisation accrue et du fait que la reconnaissance de la population civile est davantage universelle.

M. Sean Casey: Êtes-vous actuellement en poste au Canada?

Brigadier Barry Le Gry: Oui, je suis affecté au haut-commissariat du Royaume-Uni.

M. Sean Casey: Et depuis combien de temps?

Brigadier Barry Le Gry: Cela fait un peu plus d'un an, mais cela fait des années que je viens au Canada.

M. Sean Casey: Si cela fait des années que vous venez au Canada, vous connaissez et comprenez certainement la façon dont nous commémorons nos anciens combattants.

• (0910)

Brigadier Barry Le Gry: Oui.

M. Sean Casey: C'est une façon un peu différente de poser la question que posait M. Lobb. Compte tenu de ce que vous avez vu ici et de ce que vous savez de ce qui se fait chez vous, que pourrions-nous apprendre de vous?

Brigadier Barry Le Gry: C'est une bonne question.

M. Sean Casey: Ne vous gênez pas, soyez très franc et très critique.

Brigadier Barry Le Gry: Nous avons été amenés à collaborer à cause de choses comme l'Afghanistan, par exemple. Au sujet de l'aspect que j'ai mentionné plus tôt, à savoir la nécessité de faciliter le passage des militaires à la vie civile, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos alliés sur la façon de le faire, pour essayer de comprendre ce que font les gens et quelles sont les pratiques qu'ils ont adoptées.

Je dirais que le dialogue que nous avons eu ces dernières 20 années a été extrêmement utile, je crois, pour les deux côtés. Les modèles ne traversent pas toujours très bien l'Atlantique, mais le raisonnement et la réflexion ainsi que les principes fondamentaux nous ont beaucoup aidés à améliorer le soutien accordé à ce genre de transition.

Il y a quelques aspects qui sont peut-être différents. Par exemple, vous avez adopté comme politique de permettre aux membres de la famille endeuillée de se rendre à Kandahar, si elles le souhaitent, après la perte d'un membre de la famille. Nous ne le faisons pas et il y a des raisons pour lesquelles nous ne le faisons pas.

C'est un exemple d'une bonne pratique dont tout le monde se félicite ici au Canada. Nous ne pensons pas que ce modèle conviendrait nécessairement au Royaume-Uni, mais il a influencé notre réflexion sur la façon dont nous accordons un soutien aux endeuillés, en dehors de cet aspect. C'est un bon exemple des mesures que nous avons examinées, nous avons réfléchi aux principes sur lesquels elles reposaient, nous n'avons pas fait exactement la même chose, mais cela nous a permis d'apprendre certaines choses.

M. Sean Casey: Merci.

Le président: Merci.

Encore une fois, nous avons dépassé notre horaire, mais ce sont là des renseignements intéressants et il n'aurait pas été souhaitable d'abrégé cet échange.

Nous allons donner la parole à M. Daniel pour notre dernier tour.

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Merci d'être ici. Je l'apprécie.

Une des choses qui se passe au Canada est qu'il y a de plus en plus d'anciens combattants de deux grandes guerres qui décèdent. Résultat final, je crois qu'il n'y a plus d'anciens combattants de la Première Guerre.

Ma question est un peu de nature générale. Avez-vous modifié l'importance attribuée à la commémoration de la Première Guerre mondiale, ou l'intention derrière les cérémonies, maintenant que pratiquement tous ceux qui y ont participé ne sont plus là?

Brigadier Barry Le Gry: Oui. Un bon exemple de cette évolution, comme je l'ai mentionné plus tôt, est la commémoration du débarquement du jour J. Nous avons tenu des événements commémoratifs très importants à des moments appropriés —, le 50^e anniversaire, par exemple — auxquels participaient des membres de la royauté, la Reine notamment, au 50^e. Nous n'allons plus faire ce genre de choses parce qu'il ne reste plus suffisamment d'anciens combattants que nous pouvons emmener de l'autre côté de la Manche pour que nous puissions justifier la dépense de l'argent des contribuables et le parrainage du ministre de la Défense.

D'une certaine façon, nous avons quelque peu évolué. Bien sûr, nous prenons en compte peu à peu les nouveaux conflits et les aspects nouveaux des commémorations, et nous essayons de les intégrer progressivement.

De sorte que oui, nous aurons d'autres exemples qui ressemblent à la Première Guerre mondiale. Nous en arrivons aussi à cette étape avec la Seconde Guerre mondiale. Nous en sommes arrivés à un point où il reste très peu de pilotes qui ont participé à la bataille d'Angleterre, par exemple. Ce sera la prochaine décision à prendre.

« Fin officielle » n'est peut-être pas la bonne expression, mais le parrainage officiel sera conçu différemment. Cette célébration sera davantage axée sur le souvenir et moins sur la participation physique et les aspects de... la reconnaissance des accomplissements, peut-être; cette cérémonie sera davantage axée sur le souvenir et plus solennelle.

M. Joe Daniel: Très bien.

Pour changer un peu de sujet, j'essaie de comprendre comment vous faites pour que les jeunes participent aux cérémonies commémoratives des anciens combattants. Mais ces derniers ne semblent pas respecter autant les sites commémoratifs.

Je me demandais simplement comment vous amenez les jeunes ou les personnes encore jeunes à participer à ces cérémonies.

• (0915)

Brigadier Barry Le Gry: De façon un peu ad hoc, c'est du moins ce qu'il paraît. La Royal British Legion, comme je l'ai mentionné plus tôt, a mis sur pied un programme de participation pour rejoindre les écoles. Nous avons constaté qu'il donnait de bons résultats parce que, si l'on offre aux écoles un produit qui répond aux besoins d'un programme, alors elles vont l'utiliser. Cela va dans les deux sens. Il y a beaucoup d'organismes de charité qui font des choses semblables.

Nous essayons d'amener les anciens combattants à visiter les écoles. Pour ce qui est des jeunes, cette pratique donne de bons résultats avec les jeunes anciens combattants et les jeunes militaires. Il existe donc un certain nombre de politiques qui vont dans ce sens.

Pour le moment, un des objectifs récents du pacte du gouvernement est ce que nous appelons le programme Troops to Teachers, qui essaie d'amener les militaires à la retraite à enseigner et de faciliter ce processus pour qu'ils puissent obtenir les diplômes et devenir des enseignants. Le gouvernement estime que ces personnes peuvent apporter un ensemble de valeurs et de normes qui seraient utiles à nos jeunes d'aujourd'hui.

C'est donc un exemple concret de programme mis sur pied dans le cadre du pacte qui essaie de renforcer la participation des jeunes.

M. Joe Daniel: Exact.

Vous parlez de « produits ». Pouvez-vous expliquer ce que vous voulez dire par là?

Brigadier Barry Le Gry: Pour ce qui est des programmes scolaires?

M. Joe Daniel: Oui.

Brigadier Barry Le Gry: Si un programme comporte un volet sur l'histoire, la Première grande Guerre étant un bon exemple, la Royal British Legion peut élaborer des outils qui vont aider les enfants à assimiler cette partie du programme pour ce qui est de la Première Guerre mondiale. Ces outils seront alors acceptés et bien utilisés.

Le président: Je vous remercie.

Au nom du comité, je tiens à vous remercier, brigadier, d'être venu ici aujourd'hui.

J'espère que, si nous disposons de renseignements supplémentaires, vous accepterez que nous vous posions quelques questions avant que le comité termine ses travaux.

Merci encore au nom du comité pour être venu ici ce matin.

Des voix: Bravo, bravo!

Brigadier Barry Le Gry: Voulez-vous que je quitte la salle?

Le président: Vous pouvez rester ou partir, c'est à vous de choisir.

Brigadier Barry Le Gry: Je vais partir si ça ne vous dérange pas. J'ai un autre rendez-vous.

Le président: Nous sommes heureux que vous soyez venu. Merci.

Nous allons maintenant passer directement au tour suivant.

Je souhaite la bienvenue à M. Bradley Hall. Il est ici pour le compte de l'Agence canadienne de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth et il connaît évidemment très bien ce que nous faisons ici.

C'est un plaisir de vous accueillir. Je pense que vous connaissez la formule. Nous aimerions que vous nous présentiez une déclaration préliminaire et que vous soyez prêt ensuite à répondre aux questions.

M. Bradley Hall (secrétaire général, Agence canadienne de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth): Certainement. Merci.

Premièrement, pour me présenter encore une fois, je m'appelle Brad Hall. Je suis le secrétaire général de l'Agence canadienne de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. C'est un titre qui donne à penser que je dispose d'un personnel important et d'un très bon salaire. Je peux vous assurer que ni l'un ni l'autre n'est vrai.

De toute façon, je suis ici pour parler de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Le mandat de la Commission, établi par charte royale lors de l'établissement de l'organisme au cours de la Première Guerre mondiale, est très clair.

Nos obligations consistent à marquer et entretenir les sépultures des membres des forces armées des pays du Commonwealth qui sont morts au cours des deux guerres mondiales, à ériger et entretenir des monuments commémoratifs dédiés à ceux qui n'ont pas de sépulture connue et à tenir des archives et des registres. Les coûts sont partagés entre les gouvernements participants, soit ceux de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, en proportion du nombre de leurs sépultures de guerre.

Les périodes de guerre sont clairement définies: du 4 août 1914 au 31 août 1921 et du 3 septembre 1939 au 31 décembre 1947. Elles ont été déterminées par consensus, en fonction des dates de début des deux guerres, des dates de fin officielles des guerres par rapport à la date de l'Armistice de la Première Guerre mondiale par exemple, et d'une période tenant compte des longues périodes de démobilisation des importantes forces armées des gouvernements participants ainsi que des décès attribuables au service, mais survenus subseqüemment.

Le travail de la Commission est fondé sur les quelques principes fondamentaux suivants. Chaque mort doit avoir son nom inscrit sur la stèle érigée sur sa tombe, ou sur un monument; les stèles et les monuments doivent être dressés en permanence; les stèles doivent être uniformes; aucune distinction ne doit être faite en raison du rang civil ou militaire, de la race ou des croyances.

Bien que ces principes semblent évidents de nos jours, il est important de comprendre qu'avant la Première Guerre mondiale, il existait une forte distinction sociale dans la manière de rendre hommage aux morts de l'Empire britannique d'alors; ces principes reconnaissent le sacrifice commun de tous ceux qui sont morts, sans égard au milieu duquel ils provenaient.

Ces principes constituent aussi la raison fondamentale pour laquelle le Canada, ainsi que ses partenaires du Commonwealth, a adopté la politique de non-rapatriement de ses citoyens morts à la guerre, politique que le Canada continue de suivre, même dans le cas des morts en temps de paix, jusqu'aux années 1970. Enfin, il s'agit d'un principe que la Commission a demandé au Canada de réaffirmer, lorsqu'il a demandé le rapatriement d'un soldat inconnu, ce à quoi il a consenti en 2000.

Le financement de la Commission provient essentiellement de subventions annuelles des pays participants, comme je l'ai dit. La contribution annuelle de 10 p. 100 du Canada fait de lui le deuxième donateur, soit environ 9,4 millions de dollars pour l'exercice en cours.

Pour cette contribution, les 110 000 morts canadiens sont enterrés dans 73 pays, dans quelque 6 500 cimetières, sur les 1,7 million de morts du Commonwealth, enterrés dans 150 pays, dans 23 000 cimetières, dont mon organisation est responsable. Cette somme d'argent équivaut à environ 85 \$ par décès de guerre commémoré, niveau de financement dont divers groupes d'électeurs font l'éloge.

Combien de temps durera l'organisation? Notre charte royale fait du Canada un membre à perpétuité et je peine à imaginer, de mon vivant certainement, qu'un gouvernement puisse un jour déclarer qu'il ne souhaite plus y participer et être le premier à dire « Nous voulons cesser de faire cela. » Les employés de la Commission qualifient notre travail de dette d'honneur et je sais que la grande majorité des Canadiens conviendraient qu'il s'agit de la chose à faire.

Pour des motifs opérationnels, la Commission est divisée en secteurs ou agences, qui relèvent tous du siège de la Commission, à Maidenhead, à l'ouest de Londres, au Royaume-Uni. Les cimetières et monuments commémoratifs sont véritablement du Commonwealth et non pas nationaux. Les titres nationaux dans les cimetières n'entraînent aucune responsabilité ou propriété nationale.

Pour prendre deux exemples fameux qui touchent le contexte canadien, les cimetières militaires canadiens de Beny-sur-Mer ou de Holton, par exemple, sont des cimetières de la Commission; dans leurs pays respectifs, à savoir en France et aux Pays-Bas, leur entretien et le droit au maintien dans les lieux relèvent de la Commission et non pas du Canada.

Chose intéressante, du point de vue du Canada, il n'existe que deux cimetières ou terrains de la Commission où seuls des Canadiens sont enterrés — à Agira en Sicile et dans un petit cimetière, Chemin-Coulé, à Contalmaison, en France.

Outre nos activités reliées à la charte, nous offrons ce que nous appelons « les services de l'Agence », qui sont des services contractuels. Ce sont là les tâches que nous accomplissons pour les gouvernements partenaires en plus des tâches prévues par la charte des deux guerres mondiales.

● (0920)

Là encore, d'un point de vue canadien, par exemple, nous effectuons l'entretien courant des sites de Vimy et Beaumont-Hamel, ainsi que d'autres sites commémoratifs du Canada ou de Terre-Neuve en France et en Belgique.

Nous assurons aussi l'entretien d'autres sépultures d'après-guerre où reposent des militaires canadiens ou des personnes à charge ayant été enterrés à l'étranger alors que la politique de non-rapatriement du Canada était toujours en vigueur. Cela vise entre autres certains des premiers soldats de l'ONU.

Nous remettons aussi en état, pour le gouvernement canadien, des sépultures canadiennes datant de la guerre d'Afrique du Sud ou guerre des Boers. Nous ne nous occupons pas de la Corée. Nous nous chargeons cependant des membres du Commonwealth qui sont morts au Japon, au cours de cette guerre, et qui sont enterrés au cimetière militaire de Yokohama.

Enfin, en vertu d'un contrat avec Anciens Combattants Canada, mon bureau aide à l'entretien de quelque 205 000 sépultures d'anciens combattants, dont l'inhumation ou la pierre tombale a été offerte par le gouvernement du Canada. J'en parlerai davantage plus tard.

Bien que nous soyons à proprement parler une organisation de marquage et d'entretien, nous participons toujours, dans une faible mesure, à des activités d'identification des restes humains pour tous les gouvernements concernés. Là encore, dans le contexte canadien, les ministères responsables de ces dossiers sont le ministère de la Défense nationale, Direction de l'histoire et du patrimoine, et ACC, Le Canada se souvient.

Je me dois de souligner que, tout comme celle de ces ministères, notre politique est stricte: aucune exhumation pour l'identification ni aucun rapatriement de restes humains n'est permis.

En tant que secrétaire général de l'Agence canadienne, mon objectif est de faire appliquer la Charte de la Commission en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, où se trouvent quelque 16 400 sépultures militaires, dans 3 400 cimetières de 32 pays. Je dirige essentiellement une petite entreprise qui correspond probablement davantage à une association sans but lucratif qu'à un ministère. Nous sommes évidemment tous des employés de la Commission et non pas du gouvernement du Canada. Huit employés permanents travaillent pour moi; je compte aussi sur un réseau d'entrepreneurs et de superviseurs dans tous ces pays.

Je vais vous mentionner brièvement quelques faits intéressants relatifs au Canada et aux Canadiens, plus particulièrement. Au Canada, mon mandat comprend la commémoration de quelque 18 000 décès par fait de guerre dans 2 800 cimetières et cinq monuments commémoratifs importants. Un de ces monuments commémoratifs importants se trouve sur la promenade Sussex, juste en face du MAECI ou de l'ancienne mairie. Il s'agit du monument consacré à la Force aérienne. Vous pourrez le regarder la prochaine fois que vous passerez devant.

Nous avons une pierre du souvenir au cimetière Brookside de Winnipeg ainsi que 26 Croix du Sacrifice. Les deux derniers types de monuments sont communs dans les cimetières militaires à l'étranger.

Il y a des victimes de guerre du Commonwealth dans tous les États américains, sauf trois, Arkansas, Delaware et Nevada; ainsi que dans toutes les provinces et au Yukon. Ils sont Canadiens pour la plupart, mais on compte aussi un nombre considérable de sépultures d'autres pays du Commonwealth; il s'agit essentiellement de participants au Programme d'entraînement aérien du Commonwealth et au Arnold Plan américain, ainsi que de citoyens américains ayant servi sous le drapeau canadien.

Pourquoi ces dépouilles ont-elles été inhumées ici malgré la politique de non rapatriement qui était et reste en vigueur? La maladie, des accidents en cours d'entraînement ou des décès après le retour, mais pendant les années de guerre, ont tous contribué à cette situation. Il y a plus de victimes de guerre canadiennes inhumées au Canada qu'en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne et à Hong Kong pris ensemble. Je dis souvent qu'il s'agit là du coût caché de la guerre.

Nous répondons à un nombre considérable de demandes de renseignements. Vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre que mon effectif compte 120 années de service militaire, ce qui est très utile pour mettre les choses en contexte pour ceux qui communiquent avec nous.

J'ai mentionné plus tôt qu'en tant qu'agence, nous assurons aussi l'entretien de tombes d'anciens combattants au Canada même, dans le cadre d'un accord officiel avec ACC. Depuis le 1^{er} janvier 2004, nous effectuons un inventaire des tombes d'anciens combattants dans tout le pays. Nous venons à peine de signer un renouvellement de cinq ans, en vertu duquel nous mènerons des inspections cycliques de 12 ans auprès des tombes des anciens combattants, nous effectuerons des travaux d'entretien selon les ressources prévues par ACC et nous poursuivrons notre inventaire des cimetières de plus petite taille dans tout le pays. À ce jour, nous avons découvert, photographié et consigné dans la base de données d'ACC quelque 205 000 sépultures d'anciens combattants dans 6 500 cimetières.

Enfin, il importe de mentionner que la Défense nationale, ACC, le cimetière Beechwood et mon bureau, relient nos activités à ce qu'on appelle aujourd'hui simplement le Cimetière militaire national, ici, à Ottawa.

Pour résumer rapidement, la Commission n'est pas un organisme étranger. Du point de vue de la politique concernant les victimes des deux guerres mondiales, la Commission est le Canada, et vice versa. Elle exprime essentiellement le fait que les nations du Commonwealth partageant le même point de vue ont décidé de collaborer pour le traitement équitable et la commémoration des victimes des deux guerres mondiales.

C'est une organisation qui est surveillée à différents niveaux, si l'on veut. Son conseil se compose de hauts-commissaires des gouvernements participants résidant à Londres et d'un certain nombre de personnes de renom nommées par décret royal pour des périodes fixes. Le ministère britannique de la Défense, qui est notre principal bailleur de fonds, fait des vérifications, tout comme le fait notre propre cabinet britannique de vérification.

● (0925)

Finalement, d'un point de vue strictement canadien, il y a ACC, qui finance la Commission à l'aide de ses crédits. Le personnel d'ACC surveille nos budgets et nos dépenses, en plus d'assister à notre processus annuel de contrôle financier.

Le Canada en a pour son argent. En plus de la dépense annuelle de 85 \$ par tombe dont j'ai parlé il y a un instant, nous pouvons aussi, grâce à notre organisation mondiale et à notre personnel en place aider ACC dans d'autres tâches non reliées à notre charte, telles que

celles que j'ai mentionnées précédemment, ainsi que certains projets ponctuels tels que l'entretien des lieux à l'Abbaye d'Ardenne, en France, le projet du Green Park Memorial, à Londres et, en effet, le projet de restauration de Vimy pour lequel nous avons fourni un technicien, donné des conseils et formé les personnes chargées de graver à nouveau les noms sur ce monument.

Mon bureau et le reste de la Commission cherchent essentiellement à prêter assistance à ACC de toutes les manières que le ministère juge utiles; nous tentons actuellement de déterminer comment nous pourrions compléter le travail d'Anciens Combattants Canada pour la période commémorative de 2014-2018, le 100^e anniversaire de la Première Guerre mondiale.

Nous sommes continuellement en contact avec des Canadiens souhaitant obtenir des renseignements; nous publions des brochures, des fiches d'information, ainsi que des renseignements sur le Web — tout ceci dans les deux langues officielles du Canada. En outre, ils sont de plus en plus nombreux à nous parler de parents ou d'amis qui ont survécu à la guerre, et qui ont été subséquemment enterrés aux frais du Canada pour diverses raisons.

Notre rapport annuel est distribué en novembre. Je vais veiller à ce que vous receviez un exemplaire du rapport de cette année. J'en ai apporté quelques exemplaires que je remettrai au greffier.

Quand on me demande ce que fait la Commission, je réponds que mon organisation protège une partie importante du patrimoine du Canada, son patrimoine militaire, et que j'en suis très fier.

● (0930)

Le président: Merci, monsieur Hall.

Nous allons maintenant donner la parole au NPD, à M. Stoffer.

M. Peter Stoffer: Merci, monsieur.

Pour ceux qui ont déjà visité les cimetières militaires dans d'autres pays, je dois dire que vous faites un excellent travail. Ces cimetières sont vraiment remarquables. Lorsqu'on s'y rend, on ne trouve pas le moindre détritus. L'herbe est toujours coupée. Les fleurs sont bien entretenues. Quelqu'un a déjà décrit les cimetières en disant qu'on y a le sentiment de se trouver dans un jardin dans la campagne anglaise. C'est une magnifique occasion de réfléchir à ce qui s'est passé. Vous faites de l'excellent travail et je vous en remercie.

J'aimerais poser quelques questions. Le premier Canadien qui a obtenu la VC, Dunn, est enterré, si je ne me trompe pas, en Érythrée et il y est seul. Pendant des années et des années, sa tombe n'était pratiquement pas signalée et demeurait inconnue; je crois que ce sont surtout des passants qui s'en occupaient.

Si je ne me trompe pas, il y a un groupe d'ingénieurs, et je ne sais pas s'il était canadien ou britannique, qui l'a découverte et qui l'a réparée. On a beaucoup parlé de la façon dont il est mort. Accomplissait-il vraiment son service militaire ou était-ce en dehors de son service?

Un bon nombre d'entre nous ont demandé régulièrement au cours des années qu'il soit rapatrié au Canada — parce qu'il est tout seul — de façon à honorer notre premier récipiendaire de la VC au Canada. Vous disiez que le rapatriement n'est pas autorisé.

Est-ce là une décision de la Commission ou celle du gouvernement du Canada?

M. Bradley Hall: Tout d'abord, permettez-moi de revenir sur la politique de non-rapatriement qui a été donnée à la Commission par les gouvernements participants. Elle couvre uniquement la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. En dehors de la période de ces deux guerres, le Canada, en tant que nation souveraine, peut faire exactement ce qu'il veut.

Dunn est un cas très intéressant. La Commission, et bien sûr le Canada, commémore les victimes de la guerre en fonction de leur uniforme et non pas de leur citoyenneté. Dunn, en fait obtenu sa VC et est commémoré comme un officier britannique, non pas canadien, de sorte qu'il y a là un problème. Est-il Britannique ou Canadien, même s'il vient de Toronto?

Le deuxième aspect est que de temps en temps, parce que la Commission a du personnel dans ce pays, nous sommes intervenus à la demande du Canada et avons fourni des conseils au sujet de cette tombe particulière. Je suis également au courant du groupe d'ingénieurs canadiens qui s'est rendu auprès de la tombe et qui a fait ce travail il y a quelques années.

M. Peter Stoffer: Puis-je vous demander pourquoi la Commission ne s'occupe pas des tombes situées en Corée? Je sais que c'était une action de police de l'ONU au départ, mais de nombreux pays du Commonwealth ont participé à cette mission.

M. Bradley Hall: Effectivement, je pense que c'est parce que, étant donné qu'il s'agissait d'une mission de l'ONU, il y avait certains pays qui n'étaient pas très bien disposés envers le Commonwealth en tant que groupe. C'est pourquoi ces pays ont créé leur propre organisation indépendante pour ce cimetière, qui se trouve à Busan.

M. Peter Stoffer: Annick ou Irène, des questions?

Mme Irene Mathysen: Oui, merci.

Merci pour votre exposé, monsieur Hall.

Vous dites que la Commission reçoit un financement par l'intermédiaire d'ACC et que le personnel d'ACC surveille le budget et les dépenses correspondant à ce financement annuel. Je me demande si vous cherchez à faire des économies? Êtes-vous obligé de trouver des moyens de moins dépenser ces fonds à cause du programme de réduction de la dette du gouvernement?

M. Bradley Hall: Oui. Nous sommes très sensibles aux pressions qui s'exercent sur nos gouvernements.

Bien entendu, le Canada fournit 10 p. 100 du budget total et le Royaume-Uni, 79 p. 100. Cela vient du ministère que représente le brigadier Le Grys.

Nous savons que, d'une façon générale, il n'y a pas de fonds supplémentaires. Nous avons connu des augmentations progressives pendant 10 ans et, nous tenons, à l'heure actuelle, des assemblées de contrôle financier auxquelles participent des représentants de divers ministères.

Je crois que finalement notre budget demeurera inchangé. Mais ils vont tenir compte des taux de change et de l'inflation. Nous allons donc avoir un budget inchangé.

Oui, nous essayons de faire des économies. Vous trouverez peut-être intéressant de savoir que notre officier chef exécutif, qui a été récemment nommé à ce poste au Royaume-Uni, a certes passé 10 ans dans le régime des Royal Engineers, mais 20 ans dans des postes prestigieux dans le domaine des banques et de la vérification auprès d'entreprises prestigieuses comme Coopers and Lybrand, etc., au Royaume-Uni.

Nous nous efforçons donc de trouver les moyens de faire davantage avec un financement constant.

● (0935)

Mme Irene Mathysen: Vous ne prévoyez pas manquer d'argent ou avoir des problèmes financiers?

M. Bradley Hall: Non, ce n'est pas le cas.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Lizon pour cinq minutes.

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour et merci d'être venu ce matin.

Premièrement, je dois dire que vous faites de l'excellent travail. Cela me paraît incontestable.

Est-ce que toutes les tombes ont été identifiées? En existe-t-il que nous ne connaissons pas ou essayons-nous encore de savoir s'il y a des restes de soldats canadiens?

M. Bradley Hall: J'ai très rapidement parlé des statistiques. J'ai parlé des 1,7 million des victimes de guerre du Commonwealth pour les deux guerres mondiales, dont nous sommes responsables. Sept cent mille de ces 1,7 million de victimes ont leur nom sur des monuments commémoratifs.

Cela veut dire que l'on n'a jamais retrouvé leurs tombes ou qu'on pense qu'il est impossible de les entretenir pour une raison ou une autre. C'est un chiffre considérable. On nous signale ce genre de cas tous les ans. L'exemple le plus récent est celui du soldat Johnston, qui vient d'être réenterré dans le nord de la France. Il y avait un chantier de construction. On déterre des restes ou alors il y a des gens qui se promènent le long de la Somme et qui trébuchent sur des restes. Cela se produit constamment.

Lorsque je dis que nous nous occupons de ces choses, c'est parce que la Commission est vraiment très bien connue en Europe et que nous y avons des bureaux. Habituellement, nous obtenons la garde initiale des restes que l'on découvre — s'ils sont facilement identifiables comme étant des restes de guerre, que ce soit à cause d'un insigne ou autre chose du genre. Nous communiquons alors avec le gouvernement approprié, et c'est alors ce gouvernement qui prend les mesures qu'il estime nécessaires pour essayer d'identifier le soldat.

Le Canada a été très actif dans ce domaine, par le biais de la Direction de l'histoire et du patrimoine de la Défense nationale, qui fait des examens en procédant à des vérifications médico-légales pour essayer de les identifier à partir de l'ADN.

Il n'existe toutefois pas de programme comme celui des Américains, par exemple, qui sont chargés de chercher et retrouver ces restes.

M. Wladyslaw Lizon: Quels sont, d'après vous, les plus grands défis auxquels vous faites face dans votre travail?

M. Bradley Hall: Eh bien, je crois que le plus grand défi est vraiment celui que posent le temps et l'espace. Nous avons 1 200 employés dans le monde entier. Nous travaillons dans 150 pays. Il y a toujours à un moment donné des endroits où il n'est pas possible de se rendre. Je viens de passer quelques années au Royaume-Uni, où on m'avait donné un autre titre ronflant, « directeur des zones extérieures », ce qui voulait dire en fait toutes les tombes de soldats se trouvant en Afrique de l'Est, dans le subcontinent indien, au Proche-Orient, en Extrême-Orient et dans les Caraïbes. Je me suis rendu en Irak. Il y a 40 000 victimes regroupées dans un monument commémoratif en Irak. Nous avons plusieurs cimetières militaires dans ce pays.

Au Royaume-Uni, nous avons fait l'objet de certaines pressions, parce qu'on estimait avoir fait des progrès en Irak et qu'il fallait donc faire quelque chose au sujet de ces tombes. Je me suis rendu à Bagdad. Je me suis rendu à Fallujah, et nous avons fait quelques travaux d'entretien très rudimentaires pour veiller à ce qu'au moins la délimitation de ces cimetières soit encore visible. Bien évidemment, nous sommes très conscients des aspects optiques et du reste. Nous n'allons pas arriver dans un pays déchiré par la guerre, reconstruire les murs, installer un système d'irrigation et le reste, pendant que les gens d'à côté sont en train de mourir de faim.

Mais les guerres, la maladie — si vous pensez au travail que vous faites pour être sûr que les mauvaises herbes n'envahissent pas votre pelouse là où vous vivez, vous pouvez vous imaginer ce que nous devons faire dans le monde entier. Il y a des dangers naturels de ce genre, des structures vieillissantes. Je veux dire qu'une bonne partie de nos structures ont été construites par d'excellents architectes juste après la Première Guerre mondiale. Par exemple, la porte Menin, si vous l'avez déjà vue, et Thiepval, qui est le plus grand cimetière militaire au monde, dans la Somme — doivent être entretenus constamment.

M. Wladyslaw Lizon: Est-ce que les différents pays où se trouvent ces cimetières participent-ils aux différentes tâches à effectuer et collaborent avec vous?

M. Bradley Hall: Oui, absolument.

M. Wladyslaw Lizon: Cela concerne l'entretien des cimetières et aussi, une aide financière.

M. Bradley Hall: Eh bien, l'aide financière vient des subventions que nous accordent les gouvernements participants. Mais nous recevons aussi, je vous le dis franchement, des legs de temps en temps, en particulier au Royaume-Uni, où il existe un statut spécial pour les dons faits aux organismes de charité dont fait partie la Commission.

Pour ce qui est des pays eux-mêmes, je dirais que parfois... Avant de m'occuper de tout cela, je n'y avais pas vraiment réfléchi. En tant que soldat, je me rendais dans un pays et je me disais que la France faisait du bon travail ou que le Canada faisait du bon travail, ou quelque chose du genre. Mais toutes les autres organisations avec lesquelles nous collaborons ont bien souvent leur propre association pour les tombes militaires. En Norvège, par exemple, il y a eu un certain malentendu. Nous avons connu la même chose avec les Hollandais et les Allemands.

Ils apportent donc ce genre d'aide, mais pas nécessairement sur le plan financier.

● (0940)

Le président: Merci, monsieur Hall.

Nous allons maintenant passer à M. Casey.

M. Sean Casey: Merci, monsieur le président.

Bonjour.

Nous savons que le budget du ministère des Anciens Combattants a été réduit de plus de 200 millions de dollars. Le seul témoin qui a été autorisé à témoigner à ce sujet nous a dit que cette somme n'allait pas être prise du côté des anciens combattants, mais il faut bien qu'elle vienne de quelque part.

Savez-vous si votre budget va être touché par cette réduction du budget du MAC?

M. Bradley Hall: Notre budget ne sera pas touché dans la mesure où... c'est ce dont je vous ai parlé tout à l'heure. Nous demandons le

même budget, en tenant compte de l'inflation et des taux de change. C'est tout ce que nous demandons.

En fait, notre nouveau directeur général est venu ici; nous avons rencontré la sous-ministre il y a environ trois semaines. Elle nous a effectivement déclaré que cela ne nous toucherait pas.

Les Anciens Combattants ont toujours très bien appuyé la Commission. C'est en fait Sir Robert Borden qui a proposé, au cours de la Conférence sur les guerres impériales de 1917, la formule de financement basée sur des pourcentages correspondant au nombre de tombes et cette formule n'a pas été modifiée depuis.

M. Sean Casey: Outre la réduction de 226 millions de dollars, le ministère, tout comme les autres ministères fédéraux, doit suivre un processus à la suite duquel il doit présenter un plan de réduction de 5 p. 100 et un autre de 10 p. 100.

Le ministère vous a-t-il indiqué si vous alliez être touchés par cet examen stratégique qui est en cours actuellement?

M. Bradley Hall: Aucunement.

M. Sean Casey: Vous n'avez reçu aucune indication à ce sujet.

M. Bradley Hall: Non, je suis désolé, je me suis mal exprimé. Nous n'avons reçu aucune indication disant que nous allions être touchés par ces réductions.

Comme je l'ai dit, nous venons de rencontrer la sous-ministre. Nous procédons actuellement aux assemblées de contrôle financier. Nous prévoyons que le budget que nous allons présenter aux gouvernements participants sera approuvé cette année.

M. Sean Casey: Je comprends qu'il y a plusieurs partenaires qui financent cette commission. Si vos attentes sont déçues — et la politique qu'a adoptée le gouvernement est que votre commission n'est pas différente du reste du Canada ou de n'importe quel autre ministère et qu'elle doit assumer sa part du déficit — que cela voudra-t-il dire pour les autres partenaires financiers et pour le travail que vous effectuez.

M. Bradley Hall: Je peux vous dire immédiatement que je ne sais pas, pour ce qui est de la première partie de la question.

Antérieurement, nous avons connu des années où un certain gouvernement n'était peut-être pas prêt à verser les sommes convenues, alors il y a eu beaucoup de discussions, par exemple. Éventuellement, nous en sommes arrivés à une entente sur ce qui était faisable pour les divers partenaires. Je ne pense pas que cela changera cette année.

M. Sean Casey: Très bien.

Dans vos remarques préliminaires et dans les documents que vous avez fournis, vous faites référence à un renouvellement pour cinq ans qui vous amène à effectuer des inspections cycliques tous les 12 ans.

Le renouvellement de cinq ans prend-il la forme d'un contrat qui prévoit un certain montant de dépenses?

M. Bradley Hall: Effectivement. J'aimerais simplement préciser que les inspections cycliques sont la façon dont nous effectuons notre travail. Nous avons des cimetières militaires dans tous ces différents pays. Nous avons élaboré une matrice simple qui nous amène à les visiter tous les cinq ou six ans et à vérifier que tout se passe bien.

Les Anciens Combattants nous ont attribué un contrat dont le montant est fixé à 700 000 \$ CAN par an pour les prochaines... il reste maintenant quatre ans, puisque nous arrivons à la fin de la première année. Il nous a été demandé de faire trois choses avec ces fonds: effectuer des inspections cycliques des tombes des anciens combattants que nous avons découvertes, mettre à jour la base de données, assurer l'entretien de ces tombes avec le budget de 700 000 \$ qui nous a été attribué, et continuer les recherches que nous effectuons dans d'autres cimetières au Canada où il pourrait y avoir des anciens combattants.

M. Stoffer sera peut-être intéressé d'apprendre que nous avons fait l'année dernière une tournée en Nouvelle-Écosse, où nous avons visité tous ces petits cimetières et nous avons trouvé quelque 400 sépultures d'anciens combattants dans des petits cimetières qui se trouvent dans les bois, derrière des maisons, ou des choses du genre.

Lorsque nous avons lancé ce projet, nous avons concentré nos efforts sur les grands cimetières se trouvant dans les centres urbains. Nous sommes ensuite passés aux cimetières de taille moyenne et maintenant, nous allons dans les petites collectivités du Canada.

M. Peter Stoffer: Bravo, bravo!

• (0945)

Le président: Très brièvement, monsieur Casey.

M. Sean Casey: Comment est-ce qu'une réduction de 10 p. 100 de ce montant de 700 000 \$ par an modifierait le travail que vous effectuez pour ce projet?

M. Bradley Hall: Nous ne serions pas en mesure d'entretenir ces tombes. Je choiserais probablement de sacrifier l'entretien pour privilégier le processus de vérification de l'état de ces tombes. De sorte qu'effectivement, cela compromettrait notre capacité d'entretenir les tombes des anciens combattants.

Le président: Merci, monsieur Hall.

Nous allons maintenant passer à M. Daniel.

M. Joe Daniel: Merci.

Merci d'être venu.

Ma question porte sur un autre sujet. Nous nous approchons du 200^e anniversaire de la guerre de 1812 et du 100^e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale, est-ce que votre organisation va prendre des mesures spéciales pour commémorer ces grandes dates?

M. Bradley Hall: Absolument. Je devrais peut-être commencer par faire une distinction. La guerre de 1812 ne fait pas partie de notre mandat; elle n'est pas prévue par la Charte. Mais nous utilisons la période 2014-2018 pour lancer des initiatives et des campagnes de sensibilisation pour les activités commémoratives qui vont avoir lieu pendant cette période. Je mentionne bien sûr que le 100^e anniversaire de la Commission tombera également pendant cette période.

C'est une question d'échelle. N'oubliez pas que la Commission est une organisation qui est chargée de marquage et d'entretien et ce sont les tâches qui nous ont été confiées. C'est notre grande activité commémorative. Il y a cinq personnes à notre siège social au Royaume-Uni qui travaillent sur cette question et j'ai un employé qui consacre 25 p. 100 de son temps à mettre sur pied des événements commémoratifs non prévus par la Charte.

Aux Anciens Combattants, par exemple, dans leur direction Le Canada se souvient, il y a, je crois, plus de 50 personnes, ou quelque chose du genre, qui travaillent sur ce projet. Nous n'allons donc

certainement pas refaire le travail que le Canada effectue déjà pour les Canadiens.

Il y a un aspect intéressant — le brigadier Le Grys était ici — qui est que nous faisons beaucoup de travail pour le gouvernement du Royaume-Uni, parce que c'est lui qui fournit 78 p. 100 de notre financement. Parmi les activités éducatives que nous organisons, nous produisons une vidéo sur le cricket, par exemple, je ne sais pas si vous jouez au cricket — qui mentionne les grands joueurs de cricket qui sont décédés pendant ces guerres et qui sont enterrés à l'étranger.

Nous avons préparé un document intitulé *One Boy*, qui suit un jeune de 16 ans originaire de Leeds et qui décrit les expériences qu'il a vécues au cours de la Première Guerre mondiale jusqu'à sa mort.

Nous en avons fait un pour l'Afrique du Sud, intitulé *Some Go Early*. Nous sommes en train d'en faire un maintenant pour le Canada. Nous sommes en train de regrouper nos sites et d'élaborer un genre de carte de ces cimetières qui concernent les batailles qui se sont déroulées autour de la bataille d'Arras, et c'est bien entendu là que se trouve Vimy. Vous pouvez donc voir diverses choses, notamment l'endroit où nous avons exhumé le Soldat inconnu.

Nous avons créé des scénarios maquettes. Nous sommes sur Twitter. Nous sommes sur Facebook. Nous avons les bulletins de la Commission, nous faisons toutes sortes de choses. La seule lacune qui existe dans nos activités du point de vue canadien est que la lingua franca de la Commission est l'anglais parce que nous travaillons dans 150 pays; mon bureau essaie de combler cette lacune pour ce qui est la Commission pour l'audience francophone, les Québécois, les Franco-Ontariens, etc., ici au Canada. Anciens Combattants Canada a bien sûr prévu de célébrer tous ces événements commémoratifs dans les deux langues officielles du Canada.

Nous n'allons donc pas refaire un travail qui a déjà été fait ailleurs. Est-ce que...?

M. Joe Daniel: Oui.

Le président: Je sais que vous allez partager votre dernière minute avec Mme Adams. Il me reste un petit plus d'une minute.

Mme Eve Adams (Mississauga—Brampton-Sud, PCC): Merci.

Merci pour votre exposé et pour l'excellent travail que vous accomplissez. Comme M. Stoffer l'a mentionné, nos tombes sont vraiment impressionnantes. Tous ceux qui vont les voir à l'étranger nous font d'excellents commentaires.

Pourriez-vous nous en dire un peu davantage au sujet du statut d'organisme de charité que la Grande-Bretagne accorde à votre organisation?

M. Bradley Hall: Je suis loin d'être un expert sur cette question, mais nos avocats utilisent l'expression « allègement fiscal ». De sorte qu'au Royaume-Uni, les contribuables bénéficient d'un allègement fiscal lorsqu'ils font un don à la Commission.

Il y a beaucoup de Canadiens qui nous demandent s'ils peuvent faire la même chose, mais nous n'avons pas le même statut ici au Canada; nous ne l'avons pas non plus demandé. Il est possible que nous ayons tenté de le faire il y a longtemps, mais la réponse qui nous a été donnée, si je me souviens bien, est que nous sommes financés par le gouvernement fédéral et qu'il n'est pas possible d'obtenir un allègement fiscal pour les dons versés à une institution du gouvernement fédéral.

• (0950)

Mme Eve Adams: Eh bien, nous finançons un certain nombre d'organismes de charité et nous accordons différentes subventions à ces organismes, ce qui ne les empêche pas de demander des dons privés.

Avez-vous une idée du montant des fonds que la Grande-Bretagne reçoit?

M. Bradley Hall: Non.

Mme Eve Adams: Merci.

Le président: Merci, monsieur Hall. Voilà qui termine la période consacrée à notre témoin. Comme je l'ai dit à notre témoin précédent, s'il nous vient des questions, j'espère que cela ne vous dérangera pas que nous les envoyions au nom du Comité.

M. Bradley Hall: Bien sûr. Je vous ai laissé quelques cartes professionnelles, vous pourrez donc me rejoindre.

Le président: Nous apprécions tout ce que vous faites. Vous faites un excellent travail.

Merci.

Des voix: Bravo, bravo!

Le président: Je tiens à rappeler aux membres du comité que nous avons un horaire assez serré. Nous savons qu'un vote est imminent. Il a été mentionné que nous allions procéder à un vote, c'est pourquoi j'utilise le mot imminent avec prudence.

Nous allons respecter l'horaire prévu pour les questions et les réponses. Bien entendu, lorsque nous aurons terminé, nous passerons aux travaux du comité.

Nous sommes très heureux d'avoir avec nous aujourd'hui, M. Terence Whitty, directeur exécutif de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Il rend un grand service au Canada.

Nous sommes heureux que vous soyez ici aujourd'hui. Je crois que vous connaissez la formule. Nous allons vous donner environ 10 minutes pour faire une déclaration préliminaire et nous passerons ensuite aux questions des membres du comité.

Bienvenue.

M. Terence Whitty (directeur exécutif, Ligue des cadets de l'Armée du Canada): Merci, monsieur le président.

Merci, mesdames et messieurs.

Je vous remercie de me donner la possibilité de vous parler des activités reliées au jour du Souvenir qu'exercent les cadets au Canada et plus précisément, les cadets de l'Armée. Je vais vous parler de tout cela en 10 minutes en parlant très rapidement.

En guise d'introduction, je vous dirais que je suis avant tout davantage un civil qu'un militaire. J'ai servi deux ans dans l'armée régulière dans les années 1960 et 30 ans dans les réserves et les cadets. J'ai toutefois été principalement propriétaire et exploitant de commerces à Montréal et à Ottawa jusqu'à environ 2001, année au cours de laquelle j'ai pris ma retraite pour la troisième fois et où j'ai pris ce travail. Nous pourrions parler de cela plus tard.

Le mouvement des cadets de l'Armée a, en 2011, une portée nationale, combinée aux deux autres éléments, les cadets de la Marine et les cadets de l'Air. Il y a environ 18 000 jeunes dans le programme de l'armée, 8 200 dans celui de la marine et 24 300 dans celui de l'air, pour un total d'environ 50 600 adolescents canadiens dans ce programme et de 1 123 corps de cadet dans l'ensemble du pays.

Les cadets de l'Armée sont présents dans près de 300 collectivités canadiennes. Leur histoire remonte à l'année 1861 ou à peu près. Dans de nombreuses collectivités canadiennes, le corps des cadets est souvent la seule présence visible des Forces canadiennes.

Pour toutes sortes de raisons complexes, le programme des cadets constitue pour de nombreux adolescents la seule activité sociale positive, en particulier dans les régions désavantagées du Canada. Il n'en coûte rien d'en faire partie ou de participer à ces activités.

Il est important de savoir que, si le mouvement des cadets est organisé sur un modèle militaire et donne une structure aux jeunes, ce n'est certainement pas une organisation militaire. Ce n'est pas l'armée.

Les ligues — la Ligue de la marine, la Ligue des cadets de l'Armée, que je représente et la Ligue des cadets de l'air — offrent un cadre de surveillance civile et soutiennent les programmes des cadets, principalement en apportant un financement supplémentaire. Nous nous occupons de levée de fonds. Ces fonds sont pour la plus grande partie dépensés en locaux — c'est-à-dire pour un terrain d'entraînement et des bureaux pour les corps de cadet — et pour financer certaines activités facultatives ou complémentaires pour les cadets.

Les ligues sont représentées à tous les niveaux — municipal, provincial, territorial et national — et il y a un vaste groupe de près de 15 000 bénévoles qui offrent des services à tous ces niveaux.

Si je peux vous parler des activités des cadets reliées au jour du Souvenir, je dirais que le comité étudie aujourd'hui les défis et les moyens d'aller de l'avant au XXI^e siècle pour préserver la mémoire des événements passés qui ont formé notre pays. Cela est tout à fait comparable aux objectifs officiels de la Ligue des cadets de l'Armée. Nous faisons la même chose.

Les cadets de l'Armée aident la Légion royale canadienne au cours de la campagne annuelle du coquelicot pour aider les anciens combattants, aussi bien les anciens que les nouveaux. En fait, les cadets ont joué un rôle de premier plan à Rideau Hall, mercredi dernier, le 26 octobre, lorsque le gouverneur général a lancé la campagne 2011. Chaque année, les cadets prennent une part active aux cérémonies du jour du Souvenir dans leurs écoles et ils appuient les filiales de la Légion dans toutes les régions du Canada.

Un bon exemple de nos activités liées au jour du Souvenir a été à la création réussie en 2010 d'une commémoration nationale de la bataille de la crête de Vimy. Le succès que le Canada a remporté à Vimy et le coût horrible qu'ont payé de simples Canadiens pour escalader cette crête demeurent encore de nos jours un moment clé pour le Canada. Dans son livre intitulé *Leadership*, le général Rick Hillier parle à ce sujet de « l'effet Vimy ». Vimy demeure encore un symbole pour les Canadiens, même s'il s'est écoulé depuis près d'un siècle. Cette bataille a renforcé notre fierté nationale et constitue un exemple puissant pour de nombreux adolescents. Cet aspect est mentionné dans le manuel que je vous ai remis ici aujourd'hui.

Au Canada, chaque corps de cadet forme une unité d'affiliation avec une unité ou un régiment de l'armée régulière ou de réserve. Les cadets portent l'uniforme, avec les attributs — insigne de coiffure, titres d'épaule, etc. — de cette unité, et ils adoptent pratiquement l'unité. Résultat, ils entretiennent des relations étroites avec les hommes et les femmes qui servent dans ces familles régimentaires. C'est ce qui amène les cadets à s'intéresser de près à l'histoire de leur famille. Étant donné que pratiquement toutes les unités de l'armée canadienne étaient présentes sur la crête de Vimy, ils s'intéressent beaucoup à ce qui est arrivé à cet endroit.

Le lancement de la commémoration de la bataille de la crête de Vimy à Ottawa en avril 2010 s'est, je dois le dire, heurté à de nombreux défis. Je peux vous le garantir. Nous avons eu recours au fonds de partenariat d'action communautaire. Toutefois, en fin de compte, le principal artisan du succès de la cérémonie et des événements nationaux qui ont suivi, ainsi que la veille des cadets au monument commémoratif de guerre du Canada est le partenariat que nous avons formé avec Anciens Combattants Canada et en particulier avec Suzanne Tining, Peter Mills et Ian Burgess.

Si vous me permettez de lancer quelques compliments aujourd'hui, je ne pourrai jamais en dire trop au sujet de l'attitude positive que ces excellents fonctionnaires ont apportée à la commémoration de la bataille de Vimy à Ottawa et des solutions de bon sens qu'ils ont proposées. Je le dis sincèrement.

● (0955)

Voilà qui souligne que c'est l'engagement et la participation de chaque Canadien qui perpétue le souvenir. Cette réalité a été confirmée par la présence ici même à Ottawa, à l'école élémentaire Maple Ridge, du ministre Blaney en compagnie du caporal-chef Bernard Tessier, ainsi que par le passage à la télévision d'annonces publicitaires sur la condition d'ancien combattant. C'est exactement ce qu'il faut faire.

Celle qui doit se souvenir, c'est la jeunesse au Canada. Si nous voulons qu'elle comprenne notre message, il faut le faire passer sous une forme qui lui convienne. Le XXI^e siècle appartient à notre jeunesse, il faut bien s'en convaincre. Les vieux comme moi connaissent déjà leur histoire — et si ce n'est pas le cas, ils devraient la connaître.

Lorsque nous parlons du souvenir, nous devons bien voir que nombre de jeunes à l'heure actuelle n'ont pas compris le message de base. La question du souvenir doit leur être présentée d'une façon qui leur soit accessible. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada s'est aperçue que la meilleure façon d'y parvenir était de privilégier l'action de simples canadiens dans le cadre plus large des événements auxquels ils ont participé.

Autrement dit, nous racontons les faits d'armes de simples canadiens qui se sont montrés à la hauteur des terribles circonstances, certains d'entre eux l'ayant payé de leur vie, et d'autres revenant par la suite dans leurs foyers et au sein de leur famille sans plus jamais faire parler d'eux. Ce sont de ces gens dont il faut nous souvenir et dont les adolescents se sentent le plus proche. Ce ne sont pas les événements. Les événements sont ennuyeux; les gens sont intéressants.

Ainsi, dans le film *Passchendaele*, l'un des principaux personnages nous dit: « Nous allons attaquer. Il semble qu'ici les Canadiens soient les seuls à pouvoir faire quelque chose ». C'est juste un film, mais cette simple remarque a fait réfléchir bien des gens.

On peut prendre aussi l'exemple de la pièce d'artillerie japonaise qui se trouve actuellement à l'entrée principale du Centre des stages de formation d'été des cadets de l'armée à Vernon, en Colombie-Britannique. Traditionnellement, cette pièce était vandalisée tous les étés à l'occasion de rite d'initiation. L'adjudant-maître des ingénieurs de combat a pris sur lui d'expliquer aux cadets dans quelles conditions ce canon avait été saisi par les ingénieurs canadiens lors de la Seconde Guerre mondiale à Sitka, quelle était la raison de la présence canadienne là-bas, et ce qui avait motivé les ingénieurs à rapporter en souvenir ce canon au camp de Vernon.

Les cadets n'avaient tout simplement jamais réfléchi à la question. Ils ne savaient pas.

Aujourd'hui, les cadets nettoient ce canon tous les ans et font briller ses cuivres tout au long de l'été. Il occupe une place d'honneur devant la grille principale pour commémorer l'action de ces ingénieurs.

Avant ce rappel historique, on n'avait tout simplement pas expliqué à ces jeunes ce que signifiait ce canon. Jusqu'alors, ce n'était qu'un simple canon ennemi que l'on s'amusait à vandaliser.

Il y a aussi ces deux frères, Olivier et Wilfred Chénier, de Buckingham, au Québec, juste un peu plus bas qu'ici, en aval de la rivière. Brad vous a peut-être parlé du Cimetière du Cabaret-Rouge, c'est là qu'ils reposent aujourd'hui. Je vous en ai parlé dans la présentation en PowerPoint que je vous ai remise.

Olivier et Wilfred Chénier ont été incorporés ensemble dans le Royal Canadian Regiment. Leurs deux numéros matricules au sein du régiment finissaient en 813 et 814. Après avoir combattu ensemble, ils sont morts ensemble à Vimy Ridge, et ils reposent tous deux aujourd'hui dans le Cimetière britannique du Cabaret-Rouge, au nord d'Arras, en France, le long de la départementale D937, à proximité de Souchez. Je vous le signale parce qu'ils ne reçoivent pas beaucoup de visites. Ils méritent qu'on se souvienne.

J'aimerais commenter ce qu'ont dit Don Meredith et Mme Davidson, comme on peut le lire dans le procès-verbal des délibérations du 4 octobre 2011, touchant le comportement des membres des Forces canadiennes et ses répercussions sur les enfants du Canada.

Il est très vrai que ce qui préoccupe avant tout les membres des Forces canadiennes, c'est de savoir dans quelle mesure leurs camarades vont les appuyer dans les situations difficiles. C'est leur seul critère de jugement. Ils ne vont pas évaluer un camarade en fonction de sa race, de sa religion ou de toute autre caractéristique de ce type. Ce comportement se transmet tout au long de la hiérarchie jusqu'aux cadets de manière très positive. De manière générale, les vieux préjugés ne touchent plus les adolescents d'aujourd'hui lorsqu'il s'agit de leurs amis et de leurs pairs. J'imagine que l'on peut considérer qu'il s'agit là d'une des grandes avancées sociales de la nouvelle génération, puisque aujourd'hui les adolescents ne voient tout simplement pas les choses comme nous le faisons et n'ont pas les lourds antécédents des gens de mon âge.

J'ai pu le constater lorsque nous avons commémoré le 125^e anniversaire des cadets de l'armée au Canada. La ligue des cadets de l'armée a constitué ici même à Ottawa un chœur local des cadets de l'armée. Nous avons mis en chansons l'histoire des cadets de l'armée au Canada. Nous avons choisi une chanson du palmarès de différentes années, 12 chansons en tout, entre 1961 et 2010.

L'une d'entre elles était l'*Hymne à la liberté*, dont les paroles sont d'Oscar Peterson. Cette chanson a été écrite dans les années 1960 et j'ai eu l'impression lors des répétitions que les cadets n'y mettaient pas tout leur cœur, qu'ils se contentaient d'annoncer les mots, et nous nous sommes rendu compte qu'ils ne comprenaient pas toutes les luttes qui avaient amené Oscar Peterson à rédiger cette œuvre.

Lors d'une répétition ultérieure, nous avons passé un documentaire de la société Radio-Canada dans lequel M. Peterson replaçait cette chanson dans le cadre de l'époque. On voyait dans le film — du moins dans cette partie — des images des émeutes de Birmingham, des chiens policiers poursuivant et attaquant des Noirs, des lances à incendie braquées sur la foule et une très grande agitation.

● (1000)

Les cadets qui, si je puis me permettre cette expression, avaient des origines ethniques très diverses, étaient pratiquement en état de choc. Ils ne connaissaient absolument pas ces événements. Toutefois, une fois mis au courant, ils ont chanté cette chanson avec bien plus d'enthousiasme. Je pense qu'ils s'en rappellent encore aujourd'hui.

Le souvenir au XXI^e siècle: voilà un intéressant défi à relever. Je peux cependant vous garantir que les trois composantes du mouvement des cadets canadiens, et en particulier les cadets de l'armée, sont prêts à s'y engager.

Pour plus de précisions, l'impératif du souvenir ne fait pas partie du mandat de nos partenaires au sein des Forces canadiennes qui sont chargés d'administrer le volet obligatoire du programme. Le souvenir relève des attributions des trois ligues et de leurs bénévoles. Les ligues ont la volonté, la vocation et l'énergie nécessaires pour s'acquitter de cette tâche, et nous sommes particulièrement bien placés pour y parvenir. Nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à la même réglementation que les Forces canadiennes.

C'est aujourd'hui que l'on doit préparer l'avenir, au moment même où nous nous parlons. Ce sont les préadolescents d'une douzaine d'années venant d'entrer au secondaire qui, une fois adultes, vont dominer la première moitié de ce siècle, et ce sont leurs enfants et leurs petits-enfants qui reprendront le flambeau pendant la deuxième moitié du siècle. Je considère que ce que nous apportons aux adolescents actuels aura une influence sur le XXI^e siècle au Canada d'une façon que l'on ne peut même pas imaginer. Si l'on parvient à leur faire comprendre le message de l'histoire, ils continueront à maintenir les valeurs de notre pays.

En 2050, les anciens combattants de l'Afghanistan approcheront en moyenne des 65 ans et, espérons-le, envisageront de prendre leur retraite. Les jeunes qui ont 12 ans aujourd'hui en auront 51 et dirigeront le pays — qu'ils le veuillent ou non. Il n'est jamais trop tôt pour s'atteler à la tâche, et je pense que nous faisons tous un excellent travail.

Je vous remercie de votre attention. Le programme des cadets est une grosse organisation qui comprend plusieurs niveaux et il est bien difficile de la comprendre en 10 minutes, je peux vous l'assurer. Voilà 10 ans que j'y travaille, et la plupart des choses m'échappent encore. Je me suis donc contenté de faire un simple survol, mais j'espère avoir bien fait comprendre toute l'importance du souvenir pour nos jeunes au Canada, et tout l'enthousiasme qu'ont les cadets pour la question.

Encore une fois, merci.

● (1005)

Le président: Merci, monsieur Whitty. Il n'était pas question pour nous d'écourter votre exposé, qui était bien trop intéressant. Nous espérons que chacun aura appris beaucoup de choses aujourd'hui.

Nous allons donner la parole à M. Stoffer, qui disposera de quelque quatre minutes.

M. Peter Stoffer: Je n'ai pas vraiment de question à vous poser. Je voulais simplement vous dire que j'ai eu l'honneur et le privilège de faire l'autre jour une allocution lors d'un dîner militaire organisé pour les cadets à la tour Juno de Halifax, et que tous les membres présents étaient particulièrement fiers du travail réalisé auprès des cadets.

Lorsque je considère les activités du groupe de cadets de Musquodoboit Harbour, ou du groupe de cadets de Sackville, dans ma circonscription, et que je vois des parents si fiers des réalisations de leurs enfants, dont ils ne les croyaient pas capables, je ne peux que féliciter votre organisation pour l'excellence de son travail. Il y a

là-bas 50 000 enfants et leurs familles qui profitent de votre sagesse et de la sagesse de tous les participants à cette entreprise. C'est un magnifique programme au service des jeunes, et je tiens à vous en remercier.

M. Terence Whitty: Merci, je transmettrai ces compliments.

M. Peter Stoffer: Irène, vous avez la parole.

Mme Irene Mathysen: Je pensais en fait à certains groupes de cadets de London. Nous avons un groupe d'aspirants de marine qui n'oublie jamais d'inviter des députés en leur permettant de prendre part à leurs activités. Je dois reconnaître que ce que j'entends le plus souvent dire par les parents, c'est à quel point ce programme est bénéfique en aidant des enfants timides, ou qui n'ont pas d'excellents résultats scolaires, à se réaliser et à faire des choses qu'ils ne pensaient pas pouvoir faire.

Je joins donc ma voix à celle de M. Stoffer pour vous remercier de votre travail. London possède un groupe de jeunes dynamiques et formidables qui sont prêts à servir leur pays de bien des façons et qu'on ne connaît pas encore assez, à mon avis.

M. Terence Whitty: Cette organisation n'attire pas encore tous les adolescents, mais elle peut changer la vie de certains d'entre eux. Il n'y a pas tellement de jeunes qui entrent dans les forces armées. Ils entrent dans une entreprise ou exercent une profession libérale. Il y a une bonne répartition.

Mme Irene Mathysen: Je vous remercie.

Le président: Merci.

Vous avez une question à poser?

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): J'aimerais simplement savoir dans quelle mesure les cadets aident la Légion.

[Français]

M. Terence Whitty: Mon français est de très pauvre qualité.

Au Canada, chaque corps de cadets vit dans une communauté où il y a une filiale de la légion.

[Traduction]

Il y a des liens locaux. Parfois la Légion patronne un corps de cadets et le subventionne, ou encore les cadets vont prendre part à certaines commémorations auxquelles participe la Légion canadienne. Notre organisation a une implantation locale.

[Français]

Mme Annick Papillon: Par exemple, relativement aux cérémonies commémoratives du jour du Souvenir, le 11 novembre prochain, doit-t-on s'attendre à ce que, dans chacune des localités, les cadets et les gens travaillent de concert?

[Traduction]

M. Terence Whitty: Oui, à l'échelle du Canada, les trois composantes des cadets participent aux manifestations organisées dans tout le pays en compagnie des détachements de la Légion.

[Français]

Mme Annick Papillon: Avez-vous des exemples pour illustrer comment ils collaboreront lors de cette journée?

M. Terence Whitty: À Buckingham, il y a un corps de cadets de l'armée. Ils vont participer à la parade et

[Traduction]

... à la cérémonie commémorative de Buckingham. Il y aura un contingent de cadets ici même à Ottawa, au Musée canadien de la guerre. Il y aura aussi une commémoration au cimetière de Beechwood. À Winnipeg, au Manitoba, un fort contingent de cadets va défilé devant le monument aux morts, de même qu'à Regina, à Victoria, à Calgary, à Edmonton et...

[Français]

dans chaque ville et village du Canada.

Mme Annick Papillon: C'est très bien. Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Très rapidement, monsieur Genest.

[Français]

M. Réjean Genest (Shefford, NPD): Vous savez qu'au Québec, à cause d'un mouvement souverainiste, les corps de cadets ont presque disparu. Il y en a, mais ils sont plus rares. Je n'en ai qu'un dans ma circonscription.

Quel groupe ou quel mouvement pourrait rendre possible la formation d'autres corps de cadets? Est-ce par l'entremise de la légion qu'on peut réussir à créer de nouveaux corps de cadets?

C'est dommage, parce que c'est une activité exceptionnelle pour des jeunes qui veulent se dépasser.

•(1010)

M. Terence Whitty: Oui.

Chaque région du Québec est différente. Les corps de cadets de l'armée sont principalement soutenus par les clubs de service, tels que les clubs Kiwanis ou les clubs Optimistes. Ce sont des clubs comme ceux-ci qui assurent un soutien aux corps de cadets et non pas les légions.

[Traduction]

Je ne pense pas qu'ils risquent de disparaître.

[Français]

À Chicoutimi, par exemple, il y a une école secondaire qui...

[Traduction]

Je vais m'en tenir à l'anglais. Ce sera plus simple pour tout le monde.

M. Réjean Genest: Oui, vous pouvez parler anglais.

M. Terence Whitty: Il y a là-bas une école secondaire qui veut mettre en place un programme, sur le modèle des programmes sportifs que l'on trouve dans certaines écoles du Québec, où l'on fait du hockey l'après-midi et des études le matin. On y ferait un enseignement classique le matin, qui serait suivi l'après-midi d'activités typiquement réservées aux cadets sous la forme de randonnées, d'exercices militaires, etc.

Au Québec, les attitudes ne sont pas les mêmes selon les régions. Il est difficile de dire ce qui va ou non se passer. C'est différent au sein de chaque unité.

Le président: Merci, monsieur Whitty.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Adams.

Mme Eve Adams: Merci d'être aussi passionnés et de l'excellent travail que font les cadets. À Mississauga, d'ailleurs, ils font preuve d'une très grande activité. Nous avons les Avro Arrows au sud de Mississauga. Il y a là-bas des jeunes femmes très dynamiques. Nous avons les cadets de Streetsville, dont le dynamisme est remarquable.

Ils participent à toutes sortes de manifestations au sein de la collectivité et ils savent faire bouger les choses.

Les parents viennent nous dire à quel point le programme des cadets est utile et change complètement la vie de ces jeunes. Il leur enseigne à prendre des décisions, à sortir de leur coquille et à resserrer les liens d'amitié.

Le travail que vous accomplissez avec votre équipe est particulièrement apprécié par toute notre collectivité, et je vous en remercie.

Soyez remercié, par ailleurs, de votre enthousiasme vis-à-vis d'Oscar Peterson, qui est originaire de Mississauga. C'est un magnifique...

C'est tout à fait vrai, monsieur Stoffer.

M. Peter Stoffer: Non, c'est un grand pianiste.

Mme Eve Adams: Nous sommes très fiers de lui. C'est une véritable gloire pour le Canada.

M. Peter Stoffer: Nous ne sommes rien à côté.

Mme Eve Adams: Nous sommes tellement honorés de le compter parmi nous à Mississauga et nous ne manquerons pas de célébrer ses magnifiques réalisations.

Je voudrais cependant vous demander si vous avez pensé à une commémoration particulière, chez les cadets, du centenaire de la Première Guerre mondiale qui s'approche, et si vous avez quelque chose que vous nous recommandez de faire, au sein du gouvernement fédéral.

M. Terence Whitty: Je vous avoue bien franchement que je n'y ai pas encore pensé.

La commémoration de la guerre de 1812 est pour très bientôt, et des manifestations sont organisées dans tout le sud de l'Ontario.

Nous mettons l'accent sur la commémoration de la bataille de la crête de Vimy parce que c'est une chose sur laquelle les cadets de l'Armée peuvent se concentrer. Les cadets de l'Air commémorent la bataille d'Angleterre mais, jusqu'à présent, les cadets de l'Armée n'avaient rien d'équivalent. Nous avons désormais cette bataille de la crête de Vimy et c'est ce que nous allons privilégier. Nous n'ignorons pas, cependant, que l'anniversaire de la guerre de 1914 s'approche, nous ferons quelque chose, mais nous n'avons pas encore de projet.

Le président: Si je me permets d'intervenir, je vous confirme que ce sont en fait les cloches qui sonnent pour nous appeler. C'est un peu tôt parce que les débats de la Chambre viennent juste de commencer.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le président, ce sont des cloches de 30 minutes. Ils ne nous restent que 10 minutes de questions. Si les membres du comité sont d'accord — et il faut un accord à l'unanimité — nous pourrions peut-être au moins épuiser nos 10 minutes de questions en compagnie de M. Whitty.

Le président: Ce sont en fait des cloches qui dureront 30 minutes, et elles viennent de commencer à sonner.

Est-ce que les membres du comité sont d'accord pour rester encore quelques minutes et terminer les questions qui doivent être posées au témoin?

Des voix: D'accord.

M. Peter Stoffer: C'est parfait.

Le président: Merci, monsieur Stoffer.

Madame Adams, vous disposez encore d'une minute environ.

Mme Eve Adams: Vous avez probablement beaucoup d'expérience lorsqu'il s'agit de communiquer avec les jeunes par l'intermédiaire des médias sociaux. Pouvez-vous nous dire si vous avez eu du succès dans ce domaine et si nous pouvons éventuellement vous imiter, étant donné qu'à l'aube du XXI^e siècle, nous voulons inciter la population de tout le Canada à commémorer les grands services rendus par nos anciens combattants?

M. Terence Whitty: Il convient d'élaborer des programmes qui passent par l'ensemble des médias. Il n'y a pas un seul média. Nous nous servons de Facebook, mais nous avons conscience que les adolescents s'en servent comme lieu de rencontres sociales ; on y fait surtout des commérages. Twitter n'est pas mauvais. Les sites Internet sont dépassés. Il y a cependant différentes catégories de jeunes et d'adultes, chacun se servant de médias différents, il faut donc s'efforcer de les contacter tous.

•(1015)

Mme Eve Adams: Est-ce que vous faites la promotion de manifestations par l'intermédiaire de ces médias?

M. Terence Whitty: Oui, effectivement. Nous en faisons chaque fois la publicité sur Facebook, Twitter, les sites Internet — dans toute la mesure du possible. Nous utilisons tous les médias.

Mme Eve Adams: Qu'en est-il des anciens combattants des guerres récentes, ceux qui ont combattu en Afghanistan, par exemple? Que peut-on faire de plus pour honorer leurs services?

M. Terence Whitty: Je pense qu'ils sont nombreux à recevoir les honneurs. Je vais en rencontrer un certain nombre en fin de semaine. Ces jeunes filles et ces jeunes gens me font dire qu'ils se sentent un peu gênés.

Pour honorer leurs services, je pense qu'il nous faut considérer les individus. Effectivement, ils font face à une situation dangereuse et ils risquent leur vie là-bas; ils peuvent être frappés par une roquette à tout moment. Je pense que leur rôle est très important pour le Canada, mais je considère que nous en faisons assez pour le moment. Nous ne pouvons pas en faire davantage.

Plus tard — dans 20 ans — il ne faudra pas les oublier. Il faudra que quelqu'un mette un message sur Outlook dans 20 ans pour se rappeler d'eux car ils seront dans la quarantaine à ce moment-là et d'autres questions pourront venir se poser.

Le président: Merci, monsieur Whitty.

Nous allons donner la parole à M. Casey.

M. Sean Casey: Merci.

Monsieur Whitty, j'ai beaucoup apprécié votre exposé et votre style très direct.

J'aimerais revenir sur la réponse que vous avez donnée lorsque vous nous avez dit que certains anciens combattants des guerres récentes se sentent gênés. Qu'entendez-vous par là? Serait-ce qu'on les chouchoute trop?

M. Terence Whitty: Oui. Ils ont la volonté de servir et, paradoxalement, certains d'entre eux qui ont fait des actes d'héroïsme, ne se considèrent pas comme des héros. Ce sont de simples canadiens, comme ceux qui ont pris la crête de Vimy. Il en

va de même des deux frères Chénier de Buckingham. Ils ne se voient pas comme des héros.

M. Sean Casey: C'est une grosse organisation. D'après votre documentation, vous avez 200 000 membres. Comment êtes-vous financés?

M. Terence Whitty: Le MDN finance les Forces canadiennes pour qu'elles administrent le programme. Ça se monte à quelque 198 millions de dollars par an. Je bénéficie d'une subvention d'environ 400 000 \$ pour le fonctionnement de mon bureau.

M. Sean Casey: C'est par l'entremise du ministère de la Défense nationale et non pas d'Anciens Combattants Canada.

M. Terence Whitty: C'est exact; c'est par l'entremise du MDN.

M. Sean Casey: Vous n'ignorez pas qu'il y a une tendance au sein des ministères du gouvernement — j'imagine que le MDN n'en est pas exempté — à chercher à faire des économies. Il s'agit d'un examen stratégique et fonctionnel, avec des plans de réduction de 5 p. 100 et de 10 p. 100 qui ont été proposés. Est-ce que votre organisation a dû prendre part à cet exercice?

M. Terence Whitty: Je me situe en périphérie. Mon bureau bénéficie d'un accord de subvention qui restera en vigueur jusqu'en 2016 environ, de sorte que le gouvernement fédéral s'est engagé à maintenir ce financement. Toutefois, d'après ce que je peux comprendre, et d'après ce que j'ai entendu dans certaines réunions, les Forces canadiennes s'inquiètent quelque peu des compressions budgétaires éventuelles. Elles savent aussi que le bureau du vice-chef d'état-major — car nous dépendons du vice-chef d'état-major de la Défense — fait de gros efforts pour préserver le programme en l'état, sans aucune compression budgétaire.

Elles se rendent compte de toute l'importance qu'a prise le mouvement des cadets dans 1 100 collectivités au pays. Ce n'est pas rien.

M. Sean Casey: Vous avez un accord de financement jusqu'en 2016.

M. Terence Whitty: Je crois que c'est 2016.

M. Sean Casey: Qu'est-ce que cela englobe?

M. Terence Whitty: Cela couvre mon budget de fonctionnement — 380 000 \$ versés directement par le ministère et un supplément de 40 000 \$, en chiffres ronds, provenant du Directeur — Cadets et Rangers juniors canadiens. C'est un supplément discrétionnaire.

M. Sean Casey: Voici ma dernière question. Vous êtes bien vus de plusieurs membres du gouvernement et d'une dizaine de parlementaires en ces lieux. Je pense que, collectivement, nous tenons tous en haute estime votre organisation et le travail que vous accomplissez. Que pouvons-nous faire d'autre pour vous?

M. Terence Whitty: Vous pouvez apporter toute l'aide possible au mouvement des cadets au Canada. Nous avons organisé pendant cinq ans environ une forte campagne de promotion qui a pris fin il y a deux ans à peu près, afin d'obtenir le financement de nos différents services. Il n'y a que mon bureau au pays qui est financé, mais le véritable travail se fait au Québec, en Ontario et en Saskatchewan. Nous avons dans ces provinces des bureaux locaux qui ne sont pas financés. Ils doivent faire leur travail grâce à des dons en argent.

C'est très difficile d'y parvenir de nos jours, surtout dans le Nord. Nous avons trois organisations locales dans le Nord. Les frais de déplacement sont énormes. On s'efforce de communiquer avec les dirigeants de ces programmes de cadets dans le Nord par courriel ou par téléphone.

On ne peut pas bâtir une relation par courriel. Il faut pouvoir aller rencontrer les gens et serrer des mains, et il n'y a pas d'argent pour cela.

M. Sean Casey: Je vous remercie.

• (1020)

Le président: Monsieur Storseth.

M. Brian Storseth: Je vous remercie d'être venu. Nous avons eu d'excellents témoins aujourd'hui. J'ai trouvé votre témoignage particulièrement intéressant en ce qui a trait à la jeunesse. Il est tellement important de pouvoir commémorer les événements, faire comprendre l'histoire et s'assurer que nous transmettons nos connaissances.

Vous avez évoqué l'histoire de l'arme japonaise et cela me rappelle des souvenirs. Il y avait dans ma collectivité un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale avec lequel j'avais pris l'habitude de préparer les commémorations du 11 novembre tous les ans. C'est lui qui m'a parlé de l'histoire et des traditions qu'il fallait transmettre aux enfants. Je pense que ce que vous évoquez est important. Cela nous touche tous; nous devons nous efforcer de transmettre ces traditions et d'en rester conscients, tout particulièrement en notre qualité de parlementaires.

Sur le site officiel de la Légion, je relève que traditionnellement on porte le coquelicot pendant toute la période des commémorations, depuis le dernier vendredi d'octobre jusqu'à la fin du 11 novembre. C'est quelque chose que les gens ne savent pas. Ce coquelicot doit être porté à gauche, près du cœur. Lorsqu'on porte l'uniforme réglementaire de la Légion, le coquelicot est porté sur le revers gauche de la veste, juste au-dessus de l'insigne de la Légion, de sorte qu'il se trouve toujours placé au-dessus des autres insignes et décorations.

Bien des gens se demandent s'ils peuvent fixer un coquelicot à leur vêtement avec une épingle d'un autre type. La Légion considère que le coquelicot est un symbole sacré du souvenir et ne doit jamais être défigurés. On ne doit donc jamais le fixer au vêtement avec une autre épingle.

Il faut le savoir. Même dans notre propre comité, lorsqu'on regarde autour de soi pour voir si tout est fait correctement... et je constate que M. Casey porte un coquelicot défiguré au moment où nous nous parlons.

Des voix: Oh, oh!

M. Brian Storseth: Il est important de savoir que tout doit être bien compris par tout le monde pour que la tradition puisse se transmettre. Je me demandais si vous aviez des précisions à nous donner sur ce que nous devrions faire pour nous assurer que les cadets puissent transmettre ces connaissances et ces traditions au sujet de leurs unités et de nos anciens combattants. La prochaine génération n'aura plus les anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée pour transmettre ces traditions.

Comment voyez-vous la chose?

M. Terence Whitty: Il faut personnaliser l'histoire. Un des moyens d'expliquer — la tradition des coquelicots — c'est que dans le sol de la Flandre, lorsque les corps étaient enterrés en pleine bataille, lorsque les obus éventraient la terre, on pouvait savoir s'il y avait un corps parce que des coquelicots se mettaient alors à pousser. La chair en décomposition agissait sur le sol et sur la craie dans cette région. C'est pourquoi les soldats ont adopté ce symbole.

Lorsqu'on l'explique de cette manière aux adolescents, ils font le rapprochement entre le coquelicot et sa véritable signification.

Le souvenir doit être personnel. Que pouvons-nous faire pour nos anciens combattants? Nous pouvons écouter. Être là, tout simplement. Se présenter lors d'un événement, acheter un Pepsi-Cola à un ancien combattant, et faire simplement acte de présence.

Une voix: Éventuellement avec du rhum.

Le président: [Note de la rédaction: *difficultés techniques*]... avec un mélangeur. Je vois ce que vous voulez dire.

M. Terence Whitty: Bon, alors, un coke.

Il suffit d'écouter ce qu'ils ont à dire. Tous les gens autour de cette table sont considérés comme des personnalités de marque par les anciens combattants. Nombre d'anciens combattants n'oseraient pas parler. Contentez-vous d'attendre et ils viendront à vous.

J'ai appris l'histoire de mon régiment en jouant au golf avec des anciens combattants et en leur offrant deux Martinis; ils se sont mis alors à parler. Sinon, je ne saurais même pas ce qui s'est passé.

• (1025)

M. Brian Storseth: J'aimerais vous interroger rapidement sur la réponse que vous avez donnée. Vous avez évoqué ce qui se passerait dans 20 ans, et en particulier dans ma circonscription, qui est une circonscription militaire, se pose la question des anciens combattants de la guerre froide et de la meilleure façon de les rappeler à notre souvenir.

Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet et sur la façon dont on pourrait finalement contribuer à rappeler l'immense sacrifice qu'ont fait eux aussi de nombreux anciens combattants de la guerre froide?

M. Terence Whitty: La guerre froide n'était pas aussi froide que certains le pensent. Il y a eu le Congo et Chypre, et il s'est passé bien des choses.

Certains de nos gens ont participé aux opérations de maintien de la paix et ont dû rester les bras croisés à observer d'horribles massacres, de sorte qu'il y a pour eux une dimension du souvenir qui est difficile à exprimer. C'est difficile à exprimer mais, là encore, si lorsque vous les rencontrez vous demandez à ces gens où ils ont servi, ils vont quand même raconter leur petite histoire. Leurs médailles vous en diront quelque chose. À l'armée, nos médailles nous servent de curriculum vitae et l'on peut savoir où nous avons servi — c'est une espèce de reconnaissance personnelle.

Les associations de maintien de la paix qui apparaissent aujourd'hui dans tout le pays en sont les témoins. Le monument du maintien de la paix, ici même à Ottawa, a bien fait avancer les choses. Deux de mes amis sont sur ce monument. Quant à faire les choses en grand et à reconnaître véritablement leurs états de service, je ne sais pas comment on pourrait s'y prendre. Il me faudra véritablement étudier la question.

Le président: Merci, monsieur Whitty. Le temps qui était imparti pour nos questions est maintenant écoulé, et je suis convaincu que vous nous avez bien fait comprendre la situation. Il dépend de chacun d'entre nous d'entrer en contact avec les anciens combattants et de leur montrer combien nous les apprécions.

Merci, non seulement pour ce que vous faites et pour votre présence aujourd'hui, mais nous savons que vous allez continuer dans la même voie à l'avenir. Nous avons particulièrement apprécié votre venue.

Des voix: Bravo!

Le président: Je veux simplement ajouter à l'attention des membres du comité que nous avons oublié d'examiner les affaires courantes. Nous nous efforcerons d'y remédier, mais n'oubliez pas que nous allons revenir à... [Note de la rédaction: difficultés techniques]... Vimy, Juno, et... [Note de la rédaction: difficultés techniques]... en ayant le temps, il faut l'espérer, de passer aux affaires courantes.

J'invite chacun à dresser la liste des études futures... [Note de la rédaction: difficultés techniques]... à mesure que nous avancerons. Veuillez vous assurer que les listes soient prêtes pour la fin de... [Note de la rédaction: difficultés techniques].

Je vous remercie... [Note de la rédaction: difficultés techniques].

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>